

DREAL Nord - Pas-de-Calais

Bilan 2013 Priorités 2014

« L'Homme et le développement
pérenne des territoires au cœur de l'action »




Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Sommaire

Enjeux - Priorités - Actions

Organiser la transition écologique	p. 4
Organiser la transition énergétique	p. 6
Renforcer la sécurité des citoyens	p. 8
Favoriser le développement social et économique	p. 10
Organiser l'intégration des enjeux pour un développement durable des territoires	p. 12
Mieux utiliser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'Etat en relation avec la DREAL	p. 14
Améliorer les compétences collectives et assurer les conditions d'une action plus efficace	p. 16

Chiffres clés - Focus

p. 18

Organisation de la DREAL

p. 20

Glossaire

Ademe	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AAMP	agence des aires marines protégées
AML	aire métropolitaine de Lille
Anah	agence nationale pour l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
ARH	association régionale de l'habitat
BASIAS	base des anciens sites industriels et activités en service
BASOL	base de données sur les sites et sols pollués
C2RP	centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
CAP	commission administrative paritaire
CCREFP	comité de coordination régional de l'emploi et de la formation
CERC	cellule économique régionale de la construction
CERD	centre d'études et de ressources sur la diversification
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CETE	centre d'études techniques de l'Équipement
CPER	contrat de projets Etat Région
CTP	comité technique paritaire
DDCS	direction départementale de la cohésion sociale
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DIRECCTE	direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRN	direction interdépartementale des routes du Nord
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRJSCS	direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRFIP	direction régionale des finances publiques
ENTE	école nationale des techniciens de l'Équipement
EPF	établissement public foncier
FEDER	fonds européen de développement régional
GES	gaz à effet de serre
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
ONCFS	office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	office national de l'eau et des milieux aquatiques
PCET	plan climat énergie territoriaux
PDU	plan de déplacements urbains
PLH	plan local de l'habitat
PLU	plan local d'urbanisme
PPA	plan de protection de l'atmosphère
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PRSE	plan régional santé environnement
SCoT	schéma de cohérence territoriale
SDAGE	schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux
SRCAE	schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
TRI	territoire à risques important d'inondation
TRI	troisième révolution industrielle
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Edito

Dans la profonde crise économique que nous traversons, l'État recentre ses priorités d'action sur l'emploi. En accompagnement de cette priorité, nous devons avoir l'ambition de créer plus de santé, plus de solidarité, plus de sécurité, plus de cohésion sociale.

Et je suis heureux de constater que la DREAL et ses équipes y ont pris toute leur part.

C'est par exemple l'augmentation de près de 10% de la construction de logements sociaux. Le dynamisme des bailleurs et de nombreuses collectivités est à souligner. Je les encourage à faire encore mieux en 2014 et à accélérer la programmation en cours d'année. Cet objectif peut aussi participer à la relance du secteur du bâtiment, qui représente 100 000 emplois en région et rencontre des difficultés importantes.

C'est encore la rénovation thermique de 7 000 logements. Le schéma régional air climat énergie, qui fixe des objectifs ambitieux de rénovation, peut ainsi créer plus de 30 000 emplois.

Le développement durable, c'est répondre aux besoins des habitants pour l'amélioration de leur qualité de vie. Et ce en tentant de faire en sorte que cette qualité de vie soit durable, et que cette qualité puisse être améliorée d'année en année, pour nous, et demain pour nos enfants.

Ainsi le développement durable, c'est du concret près de chez nous. Ce rapport d'activités en témoigne, dans la droite ligne des orientations données par M. le préfet de région.

Ainsi, l'année 2013 aura vu le lancement à Arras, le 19 septembre par le Premier ministre, du plan de rénovation énergétique de l'habitat. Il s'agit, d'ici 2020, d'économiser les deux tiers de nos consommations pour nous chauffer, et plus généralement pour bien vivre chez nous. Enjeu social : trop d'ha-

bitants n'ont pas de quoi se chauffer l'hiver. Enjeu économique : la rénovation des logements, c'est créer et pérenniser 30 000 emplois. Enjeu environnemental enfin. Consommer moins d'énergie, c'est envoyer moins de gaz carbonique dans l'atmosphère, et donc participer à la lutte contre le réchauffement climatique. S'occuper d'énergie aujourd'hui, c'est contribuer au développement des emplois dans la région, c'est donner à la région une nouvelle richesse. La richesse, c'est aussi celle apportée par les énergies nouvelles et renouvelables, qui ont crû de 10% en région en 2013.

Je pense aussi à la réduction très forte des délais d'instruction des autorisations des entreprises au titre de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. Des délais plus courts, c'est plus de compétitivité pour les 7 000 entreprises industrielles et les 200 000 personnes qu'elles emploient.

Je salue aussi l'engagement de la DREAL sur deux expérimentations de simplification. La première porte sur les énergies renouvelables. Jusqu'à hier, une éolienne par exemple était soumise à cinq procédures. Aujourd'hui ces cinq procédures sont fusionnées en une seule. Dossier plus simple, délais raccourcis, voici les objectifs poursuivis par cette expérimentation. La deuxième porte sur les transports exceptionnels. Cinq mille convois transitent chaque année sur nos routes. Ils transportent de grosses pièces : grosses turbines pour l'industrie, éléments de pont, de bâtiment... Le transport exceptionnel irrigue l'activité économique. Pour avoir une autorisation, la réglementation jusqu'à présent prévoyait un délai

de 2 mois. Avec les simplifications expérimentales que nous avons mises en place, nous proposons de diviser ce délai par 6. Et par 10 la taille du dossier en le réduisant de 40 pages à 4. L'expérimentation a démarré le 1^{er} juillet 2014 : rendez-vous dans quelques mois !

Ces exemples illustrent la capacité à prendre en compte l'environnement, la santé et la sécurité des citoyens dans un monde économique en mouvement, et décliner ainsi le plus efficacement possible les politiques écologiques et énergétiques nécessaires à l'avenir de notre région et de ses habitants.

Le Préfet se félicite des résultats obtenus par la DREAL à poursuivre leur action en 2014. Promouvoir le développement durable et susciter l'engagement du plus grand nombre, c'est apporter ensemble aux 4 millions d'habitants de notre région une réponse à leurs besoins plus concrets, avec plus de sécurité, de santé, d'emplois, en résumé améliorer leur vie de tous les jours.

Oui, la DREAL, avec ces presque 500 personnes réparties au siège et sur le terrain dans ses quatre unités territoriales, est au service de ses habitants, au service des territoires.

Je laisse au lecteur le soin de découvrir, au travers des pages qui suivent, les résultats obtenus en 2013. Tout le mérite en revient aux agents de la DREAL, qui par leur compétence, leur engagement, leur disponibilité, cherchent constamment à toujours mieux répondre aux attentes des acteurs de la région. Je suis fier d'eux, fier de diriger la DREAL, et les en remercie de tout cœur.



Dominique BUR,
Préfet de la région
Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord



Michel PASCAL,
Directeur régional
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Organiser la transition écologique

Engager la transition écologique, c'est participer à un nouveau modèle économique et social qui s'appuie sur des axes forts : réduire durablement les pollutions et les nuisances, prendre conscience des richesses et des fragilités de notre environnement, faciliter la participation de tous, développer des outils pour agir en conciliant divers enjeux.



Enjeux

- Une biodiversité notable, mal connue, en constante dégradation.
- 83% des masses d'eau ne présentent pas un bon état écologique et/ou physico-chimique de l'eau.
- 90% de la population du Nord - Pas-de-Calais a connu au moins une année de non-respect des normes de particules dans l'air.
- 1478 installations industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, 66 ICPE industrielles soumises à enregistrement, 273 ICPE soumises à la directive IED (les plus polluantes), 668 sites et sols pollués ou potentiellement pollués recensés dans BASOL.

Réduire la pollution et les nuisances

◆ Réglementer et contrôler les installations classées pour l'environnement

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), et la mission de l'inspection des installations classées en DREAL consiste à prévenir mais aussi réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service : 38 dossiers ont ainsi été examinés en DREAL en 2013.

1324 visites d'inspection ont été effectuées. De plus, 684 contrôles inopinés ont été diligentés pour vérifier de la conformité des rejets industriels dans l'eau, l'air, ou pour prévenir la légionellose. Un nombre significatif de non-respect des niveaux d'émissions dans l'air a été constaté en 2013.

Dans l'optique du retour au bon état chimique des masses d'eau, 309 arrêtés préfectoraux ont imposé à des exploitants d'ICPE une campagne de recherche de substances dangereuses dans leurs rejets aqueux (action RSDE).

Enfin, 16 sites et sols pollués ont fait l'objet d'une action administrative afin de réduire les risques sanitaires ou améliorer la connaissance de ces risques.

◆ Mettre en œuvre la directive nitrate de 1991 : Un plan d'actions qui s'inscrit dans les bonnes pratiques agricoles

La pollution des eaux par les nitrates présente un double risque : pour la santé humaine et l'équilibre biologique des milieux aquatiques. L'évolution constatée des teneurs en nitrates démontre leur relative stabilité pour les eaux superficielles et une lente augmentation depuis 1992 dans les eaux souterraines. Afin de continuer la réduction de la pollution par les nitrates d'origine agricole, la DREAL élabore le 5ème programme d'actions en menant une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Son approbation est prévue pour l'été 2014.

◆ Un nouveau plan de protection de l'atmosphère à l'échelle de la région

En Nord - Pas-de-Calais, les normes de polluants dans l'air sont régulièrement dépassées pour les particules fines, et dans une moindre mesure pour les oxydes d'azote. Les contributeurs sont les transports, les chauffages domestiques peu performants au bois et au charbon, l'industrie et l'agriculture. Ce nouveau plan de protection de l'atmosphère a été élaboré depuis 2012 avec plus de 200 partenaires, soumis à la concertation, mis en consultation de toutes les communes de la région et à l'enquête publique en 2013. Il comprend 14 mesures réglementaires et 8 mesures d'accompagnement.

◆ Réduire les nuisances sonores des infrastructures routières nationales

Dans le cadre du programme de « requalification des autoroutes » inscrit au 11ème Contrat de Plan Etat Région, une étude diagnostic du bruit a permis de dresser un bilan de la situation acoustique aux abords des infrastructures routières du réseau national dans le département du Nord. L'objectif est de ramener sous le seuil de 65 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit les habitations construites avant 1978 et soumises à des niveaux supérieurs. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'opération de requalification acoustique de l'autoroute A2 à Aulnoye, Marly et Quarouble, avec un traitement en priorité à la source par des écrans acoustiques de type absorbant, et en complément un traitement en façade des bâtiments lorsque cela s'avère encore nécessaire.

Mettre en valeur les paysages

La DREAL assure la police des 57 sites classés et 59 sites inscrits au titre de la politique des paysages et du patrimoine. Elle a accompagné les projets des territoires sur le grand site des 2 caps, notamment les aménagements envisagés à proximité de la future maison de site.

En 2013, la procédure de classement du champ de bataille de Bouvines et ses abords a connu une large concertation avec une enquête publique fin 2013. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est exprimée favorablement au projet de classement qui devrait aboutir pour l'anniversaire des 800 ans de la bataille en 2014. Le dossier du projet de classement des terrils du Nord - Pas-de-Calais a été finalisé dans la perspective de l'enquête publique à mener en 2014 et le prononcé du classement en 2015.

Agir pour la biodiversité terrestre et marine

◆ Développer la connaissance

En 2013, la DREAL avec l'Agence des Aires Marines Protégées, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'opale a présenté les résultats des études de cartographie des habitats marins et du programme d'acquisition de connaissance sur les oiseaux et mammifères marins. Ces éléments confirment la présence de sites riches en termes de biodiversité et vont permettre de désigner en mer des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique et contribuer aux états des lieux des documents de gestion des aires marines protégées de la région.

◆ Un schéma régional de cohérence écologique Trame Verte et Bleue pour intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement

La fragmentation des espaces naturels due pour la plus grande part aux activités humaines (urbanisation, infrastructures de transports, disparition



d'éléments agro-écologiques) est l'une des pressions majeures d'appauvrissement de la biodiversité. Un projet de Schéma régional de cohérence écologique-Trame verte et bleue Nord - Pas-de-Calais a été élaboré depuis juillet 2011, avec une large concertation en 2012, soumis à la consultation et à enquête publique en 2013 ; il devrait être approuvé à l'été 2014. Ce schéma cartographie les réservoirs écologiques et dessine les corridors nécessaires aux continuités écologiques d'importance régionale. Le SRCE-TVb est un nouvel outil d'aménagement durable du territoire à mobiliser par les collectivités dans leurs plans et projets. Des propositions d'actions sont formulées et disponibles pour tous les acteurs des territoires.

Poursuivre l'atteinte et le maintien du bon état des écosystèmes aquatiques

Le préfet de région, coordonnateur de bassin, a approuvé le 14 janvier 2014, l'état des lieux révisé de l'eau dans le bassin Artois-Picardie. La consultation du public sur les enjeux de l'eau du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013, montre que l'eau est un sujet qui préoccupe l'ensemble de la population du bassin qui juge prioritaires les enjeux de qualité et de quantité de l'eau potable. Viennent ensuite le maintien et la réhabilitation des zones humides, l'assainissement, la protection contre les inondations et la préservation du milieu marin. En vue de sa révision, l'actuel SDAGE a fait l'objet d'un bilan : il en ressort un besoin d'évolution limitée pour renforcer son application et l'intégration des évolutions réglementaires.

Éduquer le public en matière d'environnement et de développement durable

Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable menées par la DREAL en 2013 se sont traduites par le financement des projets éducatifs de 35 associations.

Les actions aidées permettent de traduire les politiques publiques du ministère tout en contribuant aux actions que les citoyens ont identifiées comme majeures pour leurs territoires. Par exemple, pour sensibiliser le citoyen sur la biodiversité et l'encourager à adopter des pratiques vertueuses, la DREAL soutient les 15 points environnement conseil (PEC) dans leur rôle d'information du public ainsi que les CPIE.

Accompagner et former les commissaires enquêteurs

Pour des enquêtes publiques de qualité, en lien avec le tribunal administratif de Lille et le centre ministériel de valorisation des ressources humaines, la DREAL pilote le plan de développement des compétences des commissaires enquêteurs. Cette année, 27 journées de formation ont été programmées, 85 % des commissaires enquêteurs ont suivi au moins une journée de formation.

Garantir la bonne participation des associations environnementales à la gouvernance

La réforme des conditions d'agrément des associations environnementales de 2011 a conduit, sur une période de 2 ans, chaque association à demander le renouvellement de son agrément et à déposer une demande d'habilitation pour siéger dans des instances qui débattent des questions environnementales (comme le CESER par exemple).

L'objectif de cette réforme est de garantir la pertinence des associations à intervenir sur des sujets d'intérêt général et pour la préservation de l'environnement, tout en vérifiant qu'elle représente une mobilisation citoyenne importante.

Le renouvellement s'est achevé fin 2013. La liste comporte 15 associations agréées et 9 associations habilitées. Elle pourra continuer d'évoluer.

Des financements Européens ou en partenariat Etat - Conseil Régional au service de la transition écologique et énergétique

Les politiques publiques en matière d'environnement, d'aménagement et de logement sont financées à plusieurs échelles : Europe, État, Région, collectivités locales. La DREAL, chef de file des dossiers de financement des volets transport, territoires, environnement, assure un rôle clé en agissant auprès des maîtres d'ouvrage pour faire émerger les projets et les accompagner dans les démarches d'instruction en matière technique et juridique. Sur la période 2007/2013, la DREAL a traité 225,8 millions d'euros de FEDER sur un programme global de 700,9 millions d'euros soit 32%. En parallèle, la nouvelle période 2014-2020 s'est ouverte avec un besoin de redéfinir les priorités et objectifs poursuivis qu'il s'agisse des Fonds européens de développement régional, Fonds européens agricole pour le développement rural, ou du Contrat de plan Etat-Région.

La DREAL travaille sur la protection des ressources du territoire (eau-air-biodiversité-paysages), le développement de l'efficacité énergétique dans les logements et les entreprises, le soutien à une mobilité et un aménagement durables, la résorption des friches, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets notamment en termes de risques.

Développer les actions d'écoresponsabilité

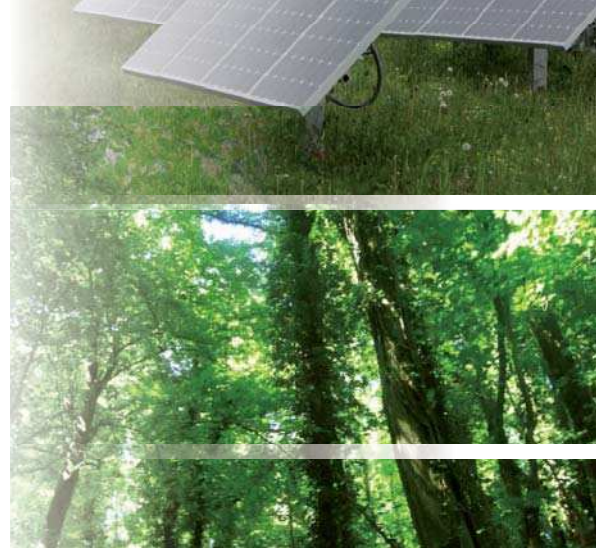
En tant que porteur de la politique de développement durable, la DREAL décline depuis 2009 le Plan d'administration exemplaire (PAE) à ses activités en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 14001. Elle a obtenu la certification en 2012.

Priorités 2014

- Accompagner le déploiement du SRCE - TVb.
- Décliner sur 2014 et 2015 un plan de communication à destination des acteurs concernés par la mise en œuvre du Plan de protection de l'atmosphère. La mise en œuvre du plan et son suivi seront organisés.
- Exécuter le plan de contrôle de la police de l'environnement.
- Prescrire des montants de garanties financières pour la mise en sécurité de certains sites en cas de défaillance des exploitants.
- Poursuivre l'action RSDE : instruction des rapports de surveillance émis par exploitants.
- Elaborer les projets - de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, - du programme de mesures 2016-2021.
- Participer aux volets environnement et énergie du CPER et des PO FEDER et FEADER.
- Assurer, avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN), un travail d'animation auprès des différentes structures impliquées dans la protection et la gestion d'espaces naturels dans le cadre de la démarche de stratégie de création d'aires protégées.
- Réviser le programme de surveillance des eaux.

Organiser la transition énergétique

Organiser la transition énergétique, c'est lutter contre le réchauffement climatique tout en créant de nouvelles activités économiques autour de cet enjeu. Les gaz à effet de serre, liés à l'activité humaine, sont responsables du réchauffement climatique. Réduire les émissions de l'industrie, du transport, du logement et de l'agriculture est la seule manière de parvenir à limiter à 2°C dans le monde la hausse des températures à horizon 2100. Cela passe aussi par des innovations techniques, des emplois nouveaux, des organisations et des comportements en cours d'évolution. Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de 2012 donne des orientations d'actions pour 2020.



Enjeux

La conférence environnementale de septembre 2013 a rappelé les enjeux :

- diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050
- sobriété énergétique : réduire de 50 % la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050, dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'industrie
- diversifier le bouquet énergétique :
 - a) diminuer de 30% la consommation des énergies fossiles en 2030 ; voitures sobres et décarbonnées (électrique)
 - b) réduire à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025
 - c) développer les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, chaleur renouvelable, agro-carburant, géothermie)

En Nord - Pas-de-Calais, 44 millions de tonnes de CO₂ émises par an, soit 11 tonnes de CO₂ par habitant chaque année (7,5t/habitant/an en France).

L'objectif est de réduire de 20 % d'ici 2020. D'autant que la région est sensible aux effets du changement climatique : montée du niveau de la mer, inondations - notamment des zones en polder, retrait-gonflement des argiles, îlots de chaleur en métropole, perturbation de la biodiversité...

20 % : c'est l'objectif d'économie d'énergie en Nord - Pas-de-Calais pour 2020.

Le bouquet énergétique régional, qui regroupe l'ensemble de nos consommations, s'appuie à 30% sur le pétrole, 25% sur le gaz, 20% sur le charbon et 20 % sur l'électricité.

Multiplication par 3 de la production d'énergies renouvelables d'ici 2020, tout en respectant l'environnement.

Promouvoir le développement des énergies renouvelables, de récupération et de cogénération

◆ Promouvoir les énergies renouvelables (EnR) et accompagner les acteurs

La DREAL a accompagné le développement de l'énergie photovoltaïque en région, comme le projet de reconversion de l'ancienne base militaire de Cambrai Niergnies en parc photovoltaïque pour 55 MW et un nouveau projet de centrale au sol sur un ancien site industriel à Lourches. Dans le cadre des appels d'offres nationaux, 3 projets ont été analysés.

Fin 2013, la puissance éolienne en service s'élève à 530 MW soit une progression de 10 % en un an, tandis que la puissance photovoltaïque régionale a augmenté de 6 % en un an et est évaluée à 80 MW.

La DREAL s'assure que ce développement s'effectue dans le respect des paysages, de la biodiversité, du patrimoine et des règles en vigueur : 22 inspections de parcs éoliens ont été menées en 2013.

La DREAL a organisé une journée d'information sur la méthanisation agricole en septembre 2013 en lien avec la Chambre d'agriculture, pour plus de 100 agriculteurs présents. Il y a là un potentiel très important à faire émerger.

15 certificats ouvrant droit à obligation d'achat de l'électricité ont été délivrés en 2013 aux exploitants de grandes installations de production d'électricité renouvelable, afin qu'ils puissent injecter leur production dans le réseau en bénéficiant d'un tarif avantageux. Ils représentent une production annuelle d'électricité de 330 000 MWh, soit de quoi alimenter jusqu'à 250 000 personnes. Il s'agit d'éoliennes, d'installations de biogaz, de centrales hydrauliques ou photovoltaïques.

◆ Assurer une bonne insertion des EnR dans le réseau de distribution électrique

Avec ErDF, a été menée l'élaboration du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). Ce schéma, approuvé par arrêté du 17 janvier 2014, définit et localise les ouvrages (postes et lignes) à créer ou à renforcer pour rendre le réseau de transport électrique apte à accueillir les nouvelles installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables conformément aux objectifs du Schéma régional climat air énergie.

Limiter le développement de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols

Le Schéma régional climat air énergie, approuvé fin 2012 par le Conseil régional et le Préfet de région après une large concertation locale, prévoit une artificialisation des sols maximale de 500 ha

par an, au lieu des 1500 ha actuellement par an au détriment des terres agricoles, des prairies et des espaces naturels. La DREAL a diffusé des fiches méthodologiques pour aider les élus à :

- limiter fortement l'étalement urbain et la périurbanisation,
- augmenter fortement la densité des logements à l'hectare et recycler le foncier urbain,
- réduire les déplacements en voiture individuelle,
- urbaniser prioritairement autour des gares, politique de transports en commun, etc.

Pour inciter à ce changement de pratique, la DREAL utilise également des leviers comme les avis de l'autorité environnementale, l'Etablissement public foncier régional, et a mobilisé le réseau des agences d'urbanisme.

Isoler les logements

La DREAL a mis en place le « plan de rénovation énergétique de l'habitat » (PREH) en 3 volets :

- enclencher la décision de rénovation, par l'accompagnement des particuliers (mise en place d'un numéro vert et mobilisation de 42 espaces info énergie dans la région) : 1000 conseils par semaine sont apportés
- financer la rénovation, en apportant des aides
- mobiliser les professionnels, pour garantir la qualité des rénovations (réunions régulières d'un Comité des professions de la construction)

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) du Nord - Pas-de-Calais vise à achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 20 ans. Cela nécessite la rénovation thermique de 50 000 logements par an. La lutte contre la précarité énergétique est en outre un enjeu social majeur.

La mise en oeuvre de ce plan s'appuie sur les multiples démarches mises en place par les acteurs locaux déjà très impliqués : les opérateurs de l'habitat, les professionnels de la filière bâtiment, emploi et formation, les organismes bancaires, les institutions partenaires, l'ADEME, les centres de ressources, les conseils généraux, la plupart des collectivités locales et le conseil régional.

En 2013, ce sont plus de 7000 logements dans la région Nord - Pas-de-Calais qui ont pu bénéficier, pour leur rénovation thermique, d'une aide directe de l'État, de l'Europe et des collectivités sans parler des crédits d'impôt développement durable auxquels font appel plusieurs dizaines de milliers de ménages chaque année en région.

Ainsi s'agissant du parc privé, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) a permis de financer 1400 propriétaires modestes pour la rénovation énergétique de leur logement et lutter ainsi contre la précarité énergétique en faisant un gain



énergétique de 40 %. L'Agence de services et de paiement a quant à elle délivré près de 300 primes exceptionnelles (1350€) à la rénovation énergétique, et les banques ont délivré 1750 éco-prêts à taux zéro. Concernant le parc public, plus de 2100 logements HLM ont bénéficié d'aides pour les rénovations (éco-prêt de la Caisse des Dépôts et Consignation, fonds européens FEDER) auxquelles il faut ajouter 1900 logements miniers de Maisons et Cités Soginorpa aidés par l'Anah. Pour 2014, la tendance est à la hausse avec notamment une forte accélération du rythme des rénovations énergétiques Anah (+250 % par rapport à la même période en 2013).

Accompagner les entreprises

◆ Des audits énergétiques

Une nouvelle action va être mise en œuvre : les audits énergétiques dans les entreprises. Sont instaurés par la directive européenne sur l'efficacité énergétique de 2012 et introduits par une loi en 2013. Les obligés seront les entreprises de plus de 250 personnes ou présentant un chiffre d'affaires de plus de 50 M€ ou un bilan consolidé de plus de 43 M€. En Nord - Pas-de-Calais, plusieurs centaines d'entreprises auront obligation de réaliser un audit énergétique avant le 5 décembre 2015, puis tous les quatre ans. La DREAL accompagnera cette mise en œuvre. Les audits seront réalisés par des auditeurs compétents, indépendants et les rapports d'audits devront identifier les pistes d'actions pour les chefs d'entreprises en termes de réduction de consommation énergétique.

◆ Une nouvelle période du système d'échanges de quotas Co₂

Depuis 2013, s'est ouverte une nouvelle période du système des quotas de Co₂ qui seront progressivement mis aux enchères et non plus attribués gratuitement. La DREAL vérifie les déclarations d'émission de Co₂ pour calculer les quotas dus par chaque entreprise.

Accompagner les politiques de transport des professionnels et des collectivités

La démarche «Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent» concerne près de 20 % des véhicules de transport routier de marchandises des entreprises de la région. L'évaluation nationale a démontré ses effets bénéfiques sur les émissions de gaz à effet de serre. En 2014, la DREAL, partenaire de la démarche, visera à élargir le public concerné, notamment en intégrant le transport de voyageurs.

L'usage de véhicules moins polluants s'appuie aussi sur le développement du fret fluvial et ferré et des véhicules électriques. Il s'agit aussi de réduire l'usage des véhicules et de développer d'autres mobilités (covoiturage, transports en commun, aménagements urbains adaptés, vélo ...).

Développer les outils de lutte contre le changement climatique et ses effets

◆ Partager la connaissance

Dans le cadre de la Dynamique Climat Nord - Pas-de-Calais, la DREAL s'investit dans les travaux de l'observatoire régional du climat et de l'énergie, source de connaissance partagée et indispensable pour aider l'action publique et alimenter le besoin de connaissance des citoyens. Il permet notamment le suivi des indicateurs du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, et l'observation quantifiée des changements climatiques et de leurs impacts sur notre région.

◆ Des outils pour agir : les PECT et bilans GES

L'élaboration des bilans de gaz à effet de serre et des Plans climat énergie territoriaux (PCET) des collectivités de plus de 50 000 habitants se poursuit. Ces plans doivent être compatibles avec les orientations du SRCAE et s'inscrivent en réponse aux enjeux mis en avant par les services de l'Etat (DREAL et DDTM). De plus, la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre est obligatoire pour les personnes morales de droit privé et associations employant plus de 500 personnes, ainsi que pour les personnes morales de droit public de plus de 250 personnes. Ces bilans visent à quantifier et à qualifier les émissions des plus gros employeurs de la région afin de leur faire prendre conscience de leur rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique et mettre en œuvre un plan d'actions.

◆ Accompagner l'adaptation au changement climatique

La DREAL accompagne également les élus des collectivités (comme Lille Métropole dans sa labellisation d'Eco-Cité ou le polder des waterings) afin qu'ils prennent des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique : protection et gouvernance de lutte contre les risques de submersion ou d'inondation, lutte contre les îlots de chaleur en développant la nature en ville, innovation en matière d'écoquartier... Notamment, deux études prenant en compte une élévation du niveau marin de 60cm à l'horizon 2100 ont permis de cartographier les zones inondables par submersion marine sur l'ensemble du littoral d'une part, et par débordement des cours d'eau dans le territoire des waterings d'autre part.

Priorités 2014

- Suivre et mettre en œuvre le SRCAE ; mobiliser davantage les partenaires
- Mettre en œuvre le plan de rénovation énergétique de l'habitat. Objectif : 100 000 logements rénovés.
- Accompagner le développement des réseaux de chaleur
- Lever certains freins du développement de l'éolien (base de Cambrai)
- Mettre davantage en avant l'intérêt des certificats d'économie d'énergie
- Participer au déploiement d'une politique de mobilité moins consommatrice d'énergie fossile : covoiturage, plan vélo, charte Co₂ des transporteurs, véhicules électriques, transports en commun, gares et pôles d'échanges, logistique urbaine ...
- Analyser les bilans GES des services de l'Etat

Renforcer la sécurité des citoyens

Assurer la sécurité du citoyen est une mission essentielle de l'Etat. Cette mission de prévention des risques présente des enjeux d'autant plus forts que notre région est fortement industrialisée, sujette à des inondations et particulièrement dense.

Enjeux

La région est une des plus concernées par la prévention des risques technologiques, avec 25 sites Seveso seuil bas, 51 sites Seveso seuil haut, dont 41 font l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (30 PPRT en raison des groupements de sites), de nombreux établissements présentant des risques particuliers comme les silos ou les dépôts d'engrais. En raison de son activité industrielle lourde et de sa forte densité de population, la région est également parcourue par 2100 km de canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques. Dénuée de grands cours d'eau, la région n'en est pas moins exposée aux inondations, qu'elles soient dues à la remontée de nappes, au débordement de cours d'eau, au ruissellement ou à la submersion marine. Ces trente dernières années, deux tiers des communes de la région ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle suite à une inondation. La région est également parsemée de plus de 600 ouvrages hydrauliques (digues, barrages, écluses). L'héritage de l'exploitation des mines de houille se traduit sur de nombreuses communes par des risques d'effondrement ou de tassement au dessus des puits ou des galeries, par des échauffements de terrils ou bien encore par des émanations de grisou.

Prévenir et limiter l'exposition aux risques technologiques

L'année 2013 a vu l'approbation de deux nouveaux Plans de prévention des risques technologiques : Appontements Pétroliers des Flandres (Gravelines) et Nortanking (Annoy-sous-Lens). 24 PPRT sont ainsi approuvés en région, afin de maîtriser l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles Seveso seuil haut. De même, l'année 2013 a permis l'instruction d'une grande partie des études de dangers des établissements Seveso seuil bas, ainsi que des nœuds d'infrastructures de transport accueillant une grande quantité de marchandises dangereuses (gares de triage, ports maritimes et fluviaux, parkings de poids lourds).

Afin d'éviter les situations accidentelles, l'inspection des installations classées mène des visites renforcées sur chaque site Seveso seuil haut au moins une fois par an, portant sur les systèmes de gestion de la sécurité, mais aussi la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations, les automates de sécurité ou bien encore la défense contre les incendies.

Dans le domaine des équipements sous pression, la surveillance de 3 services d'inspection reconnus de la région s'est traduite par 3 réunions de revue, 5 visites approfondies et 8 participations à des audits.

Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers

Le début de l'année 2013 a été marqué par des épisodes de crue importants en janvier dans le bassin versant de la Lys. En 2013, les cours d'eau du Bassin Artois-Picardie ont été placés durant 56 jours en vigilance jaune et 4 jours en vigilance orange. La Côte d'Opale a été frappé début décembre 2013 par la tempête Xaver, provoquant des dégâts significatifs. Ces événements rappellent l'importance des actions de prévision des crues et de prévention des inondations.

A cet égard, la cartographie des risques de submersion marine sur le littoral de la Côte d'Opale, intégrant l'impact du changement climatique, a été menée à bien et rendue disponible sur le site internet de la DREAL. www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Etudes-analyses-et-simulations-des-submersions-marines-en-Nord-Pas-de-Calais-6606

La mise en œuvre de la directive inondation s'est poursuivie avec la finalisation des cartographies des 11 Territoires à risque important d'inondation (TRI) du bassin Artois-Picardie ainsi que le lancement de l'élaboration du Plan de gestion et des stratégies locales, afin de réduire les conséquences négatives des inondations sur notre territoire.

Le bulletin de situation hydrologique du bassin Artois-Picardie, synthétisant les données de pluviométrie, de niveaux des nappes, et de débits des cours d'eau, continue d'être diffusé chaque mois sur Internet.

Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hy-

drauliques a inspecté 25 digues, écluses ou barrages, et examiné une étude de dangers de digue.

Enfin, des études d'aléas miniers accompagnées de préconisations en matière d'urbanisme ont été portées à connaissance des élus sur l'ensemble du bassin minier.

Assurer et sécuriser l'accès à l'énergie

26 contrôles sur des chantiers à proximité des réseaux de gaz ont été menés, ainsi qu'une sensibilisation des collectivités, afin de prévenir les risques d'accrochage de réseaux qui peuvent avoir des impacts aussi bien économiques que sur la sécurité des personnes.

D'autre part, des grands projets tels que la canalisation des Hauts de France II ou de l'artère du Clipon ont mobilisé la DREAL (instruction des dossiers de demande d'autorisation, visites de chantiers, surveillance d'épreuves).

La DREAL a veillé à la sécurité des travaux sur les réseaux de distribution et de transport électriques (liaisons aériennes, souterraines, postes de raccordement, etc), et a accompagné la concertation publique pour différents projets dont le projet de renforcement d'une importante liaison de 400 Kv entre Avelin et Gavelle.

Réduire les risques environnementaux autour des écoles

La DREAL est fortement engagée dans la réduction des inégalités de santé en lien avec l'environnement, notamment pour le copilotage du plan régional santé environnement. Une démarche de diagnostic des sols dans les 231 crèches et écoles a été lancée, avec si besoin, des mesures de correction.

Contribuer à la sécurité routière

Afin d'améliorer la sécurité routière et les performances environnementales des véhicules, la DREAL :

- vérifie la conformité des véhicules et de leurs équipements aux dispositions techniques du Code de la route et à la réglementation du transport des matières dangereuses avant leur mise en circulation
- assure la surveillance des centres et contrôleurs agréés pour le contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds
- contrôle sur les routes les véhicules de transport de marchandises et de voyageurs
- instruit les demandes de transport exceptionnel et vérifie que la circulation des convois ne créera pas d'insécurité routière sur les itinéraires proposés.



En 2013, ce sont plus de 2000 véhicules qui ont été réceptionnés en région, 120 centres de contrôle technique véhicules légers ont été inspectés et 7100 véhicules de transport de marchandises et de voyageurs ont été contrôlés en bord de route. De même, près de 5000 demandes de transport exceptionnel ont été instruites.

Avec 141 tués en 2013 (bilan provisoire), notre région enregistre un nouveau recul de la mortalité routière en 2013.

Cependant, avec 30 tués, les jeunes de 18 à 24 ans restent les plus exposés en termes de risque de décès sur la route. Ces jeunes cumulent l'inexpérience du volant et la conduite des deux roues motorisés les plus puissants.

En 2013, comme pour les années précédentes, c'est parmi les occupants de véhicules légers et d'utilitaires qu'il y a eu le plus grand nombre de tués (65). Viennent ensuite les usagers de deux roues motorisés : (34 tués) et les piétons (28).



	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Gravité
2012	2576	153	3199	1496	5,9
2013	2141	141	2835	1352	6,3
Evolution	-13%	- 12 tués	-11%	-10%	+0,4

Priorités 2014

- Poursuivre les travaux d'élaboration des Plans de prévention des risques technologiques et les mettre en œuvre
- Effectuer une visite renforcée sur chaque site Seveso seuil haut, notamment sur la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations et aux détecteurs de gaz
- Mener 25 actions de contrôles sur chantiers pouvant impacter les réseaux de gaz
- Accompagner les collectivités pour l'élaboration de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)
- Finaliser le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Artois-Picardie
- Achever la démarche de modernisation du réseau hydrométrique et pluviométrique
- Assurer le contrôle des ouvrages hydrauliques en menant 25 inspections
- Poursuivre la démarche de prévention des risques miniers, et instruire les demandes déposées par les exploitants miniers
- Lancer le 3^{ème} Plan régional santé environnement
- Poursuivre la démarche de diagnostic des sols dans les établissements sensibles
- Poursuivre les contrôles de sécurité routière

Favoriser le développement social et économique

La performance économique de nos entreprises, la protection de l'environnement et la justice sociale constituent les trois facettes d'un développement plus durable. Elles doivent avancer ensemble, au service des hommes et avec eux.

Enjeux

Une forte demande de logements sociaux dans la région, notamment dans la métropole Lilloise : 130 000 demandeurs de logement HLM pour un parc de 410 000 logements sociaux ; 40 000 familles prioritaires y emménagent chaque année.

La moitié des logements privés date d'avant 1945, et ¼ sont des maisons individuelles. Le Schéma régional climat air énergie estime nécessaires 50 000 rénovations thermiques de logement par an : il faut multiplier au moins par 4 le rythme annuel actuel des rénovations.

100 000 personnes environ travaillent dans le secteur de la construction en Nord-Pas-de-Calais.

Par un meilleur équilibre entre les différents modes de transports terrestres que sont la voie ferrée, la voie d'eau et la route, il est possible de décharger le réseau routier d'une partie des trafics qui l'engorgent. Outre l'amélioration du niveau de service pour les usagers restant sur la route, ce report modal répond surtout à plusieurs enjeux portés par le ministère : baisse des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre, sécurité renforcée en éloignant ces trafics de la voirie et enjeux d'emploi en confortant les filières industrielles associées à ces modes de transport, notamment le ferroviaire très implanté en Nord-Pas-de-Calais.

Développer la formation, les activités et les métiers verts de demain pour mettre en œuvre la transition écologique

Se mobiliser face à la demande accrue de logements

En 2013, près de 6600 Logements sociaux ont été financés, dont 1745 très sociaux. 2600 l'ont été sur la métropole lilloise. Ce résultat est en hausse de 7 % par rapport à 2012 (17 M€ d'aides directes de l'Etat et environ 170 M€ d'aides fiscales indirectes et de prêts de la Caisse des Dépôts).

Par ailleurs, la DREAL a :

- organisé la mise en œuvre des nouvelles dispositions visant à faciliter et accélérer la mobilisation du foncier de l'Etat pour le logement.
- géré les aides en faveur de la modernisation des structures d'hébergement : 918 k€.
- mis en place l'informatisation du numéro unique pour la demande de logement social, ce qui facilite les démarches des demandeurs.
- organisé la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'investissement locatif « Dufлот », en large concertation avec les collectivités (notamment via le Comité régional de l'habitat).
- contribué à la modernisation du processus de programmation des opérations de logements sociaux par le déploiement d'un outil en ligne de pré-programmation mettant en réseau bailleurs HLM, délégués en collectivités et services de l'Etat.

Accompagner le secteur économique de la construction et du BTP et promouvoir la qualité

L'accompagnement des entreprises de la construction passe par des campagnes d'information sur l'évolution des réglementations énergétiques, des réunions d'information sur le dispositif label RGE (reconnu garant de l'environnement), la diffusion d'éléments statistiques régionales dans la construction, la promotion des techniques innovantes dans la construction. De nombreux articles dans la Lettre de la Qualité de la Construction, produite par la DREAL, participent à l'information des professionnels et à la promotion de techniques et projets innovants.

La DREAL est aussi membre du conseil d'administration de la Cellule économique régionale de la construction (CERC), association qui regroupe les professionnels du BTP. C'est une plate-forme de partage d'informations économiques et de réalisation d'études dans le domaine de la construction, notamment sur l'amélioration de la qualification des entreprises du BTP aux travaux d'économies d'énergie. La DREAL a co-élaboré avec la CERC un tableau de bord de la construction durable.

De manière globale, la DREAL met en œuvre la stratégie régionale de la qualité de la construction : préservation de l'environnement et de la santé des occupants, promotion des constructions économes en énergie, recours aux écomatériaux, aux réseaux de chaleur et aux énergies renouvelables, exemplarité

de l'Etat dans la gestion de son patrimoine, lutte contre la précarité énergétique, accessibilité des personnes handicapées, protection des constructions contre les risques naturels et technologiques.

La DREAL contrôle la qualité des travaux : elle accompagne en région les travaux du ministère consacrés au bois et aux matériaux bio sourcés pour développer ces filières économiques, dans la perspective de la croissance verte.

Permettre aux activités économiques régionales d'être performantes, propres et sûres dans un contexte de concurrence loyale

♦ Réduire les délais d'instruction

Pour 89 % des 38 nouveaux projets d'installations classées autorisées, la procédure qui fait intervenir la participation du public et la consultation des parties prenantes, autorités et experts, a été menée en moins d'un an.

Pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les nuisances sont bien connues (stations-services, entrepôts...), la mise en place d'un régime d'autorisation simplifiée a permis une réduction significative des délais d'instruction à 5 mois. Cette procédure a concerné 10 projets en 2013 et a vocation à être étendue au fil des années.

♦ Accompagner et contrôler les entreprises de transport

Le contrôle des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs et celui des entreprises effectuant du transport routier contribuent à instaurer une concurrence loyale, notamment par la vérification du respect des règles sociales.

En 2013, outre le contrôle sur route de 7089 véhicules de transport routier, 124 contrôles ont été réalisés en entreprise, permettant de vérifier l'activité de 10 059 salariés.

Pour 2014, la DREAL envisage de renforcer le contrôle des entreprises et de développer les synergies avec les autres services de l'Etat pour lutter plus efficacement contre la fraude et le travail illégal.

♦ Contrôler les constructions neuves

En 2013, 54 contrôles des règles de la construction ont été menés sur des logements neufs (collectifs ou individuels). Plus des 3/4 ont donné lieu à des demandes de régularisation de non-conformité, des remarques ou des procès-verbaux. Les non-conformités les plus courantes concernent l'aération (débit d'extraction insuffisant, matériel inadapté, absence d'alarme VMC), l'accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité en cas d'incendie, l'isolation thermique.





Réduire la congestion du réseau routier

La DREAL Nord - Pas-de-Calais est maître d'ouvrage de projets routiers qui permettront de réduire la congestion sur les routes :

- la RN17 entre les communes de Vimy et Avion sera élargie à 2X2 voies. L'année 2013 a été l'occasion de mener les concertations publiques et de produire les études techniques de conception notamment concernant l'assainissement.
- l'échangeur entre les autoroutes A2/A23, en travaux depuis mars 2013, permettra aux automobilistes souhaitant aller de Paris vers Lille de ne plus emprunter les voiries locales qui pourront être aménagées pour améliorer le cadre de vie des riverains.
- les études amont ont débuté sur la RN42 par le lancement d'un diagnostic Faune-Flore. L'objectif est de redonner à l'itinéraire entre Boulogne et St Omer une uniformité en termes de niveau de service. La section Nabringhen-Bullescamps sera notamment aménagée afin d'en améliorer les conditions de circulation.

Ces travaux ne pourront à eux seuls régler les problèmes de congestion, également concernés par les actions transport de la transition écologique et énergétique (plan de protection de l'atmosphère, schéma régional climat, air, énergie)

Accompagner la mobilisation des filières et des territoires pour l'émergence d'une économie verte

◆ L'économie circulaire et le transport durable

La DREAL a souhaité accompagner davantage la filière du recyclage et a abordé celle du transport durable. La France s'est en effet engagée dans la gestion durable des matières, présentée comme l'une des clés de l'émergence de l'économie circulaire, dans la stratégie 2020 de l'Union européenne. Le Grenelle de l'environnement, les conférences environnementales ainsi que le projet de Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable confirment cet engagement.

◆ La DREAL continue sa mobilisation auprès des acteurs de l'économie verte

Les actions engagées en Nord - Pas-de-Calais en faveur d'une économie verte, depuis de nombreuses années, démontrent une prise de conscience collective. Les services de l'État y contribuent et, pour l'économie circulaire comme pour la transition écologique et énergétique dans son ensemble, la DREAL Nord - Pas-de-Calais apporte son expertise et son ingénierie, au service de l'ensemble des acteurs. Un partenariat avec l'INSEE et la DIRECCTE a permis l'élaboration d'une publication « Pages de profil » sur les métiers verts, établissant l'état des lieux des métiers verts et verdissants en région.

La participation au programme Sédimatériaux, destiné à accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'identification et la sécurisation de filières de valorisation de sédiments, sera poursuivie.

Priorités 2014

- Financer au moins 7500 nouveaux logements sociaux, soit une hausse d'environ 15% par rapport à 2013, et renforcer ainsi la progression régionale initiée en 2013 dans le cadre du plan d'investissement pour le logement.
- Mettre en œuvre les évolutions législatives et réglementaires, qui s'annoncent nombreuses dans le domaine du logement et de l'habitat en 2014 : mesures de simplification dans le domaine de la construction, loi ALUR, loi Métropole, loi Ville...
- Renforcer le partenariat avec les organismes HLM (protocole régional décliné du Pacte national Etat/USH), accompagner la SOGINORPA dans sa première année en tant que nouveau bailleur HLM et préparer sa Convention d'Utilité Sociale
- Mettre en œuvre le volet social des politiques du logement (en lien avec la DRJSCS, les DDTM et les DDCCS) : missions nouvelles issues de la loi ALUR (renforcement des dispositifs de lutte contre les expulsions, ré-activation des commissions de conciliation, encadrement des loyers,...), participation au comité régional de pilotage « lutte contre la pauvreté », aides en faveur de la modernisation des structures d'hébergement avec une dotation initiale de 500 K€, suivi de la réforme de la politique de la ville, etc
- Poursuivre la modernisation du réseau ferroviaire et les perspectives sur le canal Seine-Nord.
- Réaliser une enquête visant à mieux connaître le gisement des déchets issus des activités économiques du Nord - Pas-de-Calais.
- Sortir le nouveau schéma interdépartemental des carrières du Nord - Pas-de-Calais approuvé et diffusé.

Organiser l'intégration des enjeux pour un développement durable des territoires

Un aménagement durable doit concilier l'économie, le social et la protection de l'environnement. La région Nord - Pas-de-Calais compte la part d'espaces naturels la plus faible de France, la plus forte densité humaine hors région parisienne et un réseau de transports très performant mais surchargé.

Enjeux

Depuis 20 ans, en Nord - Pas-de-Calais, des espaces agricoles ou naturels ont été supprimés et artificialisés pour une surface équivalente à plus de huit fois la ville de Lille. La lutte contre l'étalement urbain est prioritaire. Elle passe aussi par le recyclage des friches et délaissés urbains. L'objectif est de diviser par trois l'artificialisation annuelle des sols, en la limitant à 500 hectares par an en région, et doit être décliné à toutes les échelles (de l'infra-régionale à celle des quartiers) et dans toutes démarches (planification d'urbanisme, soutien financier, ingénierie).

Développer une ville dense et durable, riche d'écoquartiers innovants, adaptée aux effets du réchauffement climatique.

Intégrer à l'échelle locale et le plus en amont possible l'ensemble des enjeux nature, paysage, eau, énergie, climat, air, bruit, déchets, aménagement durable, mobilité, risques.

Favoriser la diffusion et le partage de l'information, notamment environnementale, et faire progresser les capacités d'expertise collective.

Réaliser des analyses statistiques, des études et des publications pour éclairer les enjeux en Nord - Pas-de-Calais, et partager ces outils de connaissance

Favoriser la prise de décision de l'ensemble des acteurs nécessite de disposer d'éléments chiffrés pertinents et fiables. Les univers de données auxquels accède la DREAL, permettent d'appuyer précisément et rapidement les services de l'État, mais aussi les collectivités, les porteurs de projets et les bureaux d'études dans leurs engagements.

La diffusion en ligne de publications conjoncturelles ou structurelles répond à notre obligation d'informer le public et lui permet ainsi l'accès aux analyses récentes.

◆ Le profil environnemental Nord - Pas-de-Calais

«L'environnement en Nord - Pas-de-Calais» a pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre la connaissance environnementale. Plus de 87 organismes ont participé en 2013 à l'élaboration de ce diagnostic large et partagé sur l'environnement.

«L'état des lieux», d'ores et déjà disponible, constitue une première étape. Sol, eaux, air et climat, biodiversité et milieux naturels, paysages, ondes et ressources : il offre une synthèse rigoureuse et pédagogique de la connaissance actuellement disponible sur tous ces thèmes. Pour aller plus loin, la version web donne accès à des cartographies interactives à une échelle locale, à des données complémentaires ou à des dossiers et articles plus détaillés

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Profil-environnemental

Le tome 2 «Les pressions exercées sur notre environnement» concerté en 2013 sera disponible en 2014. Il permettra d'identifier les différentes formes de pressions qui s'exercent sur notre territoire : quelles contributions des ménages, de l'agriculture, de l'industrie, des transports, des commerces et services, de l'urbanisation, etc. De ces deux tomes, découleront les «enjeux régionaux et leurs déclinaisons territoriales» (tome 3).

◆ Des études sur l'occupation du sol

La DREAL a publié en 2013 l'analyse du foncier en Nord - Pas-de-Calais.
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?l-occupation-du-sol-en-Nord-Pas-de-Calais

Des études ont été menées et communiquées sur l'historique de l'occupation des sols et l'évolution de l'étalement urbain ou sur la consommation des espaces dans les SCoT.

◆ Enquête cordon littoral

La DREAL Nord - Pas-de-Calais a réalisé une enquête de circulation routière, dite «enquête cordon» sur le littoral, avec le concours du Centre d'Études Techniques de l'Équipement Nord-Picardie (en 2011 dans le Boulonnais, l'Audomarois et le Calais). Durant cette période, 51351 conducteurs dont 5399 chauffeurs de poids lourds, ont répondu à un questionnaire portant sur leur déplacement. Les résultats publiés en 2013 sont disponibles sur le site internet de la DREAL :

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Enquete-de-circulation-routiere-sur-le-littoral-2011

Conseiller les collectivités par des doctrines, des stratégies, des cadrages en matière d'aménagement durable

En 2013, la DREAL a conçu et diffusé des fiches méthodologiques pour la mise en œuvre par les collectivités des orientations du Schéma régional climat air énergie : limitation de l'artificialisation des sols dans les SCoT, densification du logement autour des gares, la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur. Ces méthodes ont été présentées lors de rencontres organisées notamment par l'Interscot Terres du Nord, le SCoT Artois, le Grand Hainaut, etc. Certains projets d'aménagement et documents d'urbanisme à enjeux ont fait l'objet de cadrages et d'un accompagnement (port de Dunkerque, contournement sud d'Arras, SCoT Sambre Avesnois, Valenciennois, etc.)

Des informations lors de colloques ont été dispensées sur l'évaluation environnementale et les réformes afférentes (Association française des ingénieurs écologues, Rencontres entreprises territoires développement durable, bureaux d'études,...), ainsi que sur le label éco-quartier.

Aux cotés de la caisse régionale des dépôts, la DREAL a en outre accompagné la métropole lilloise dans sa démarche « Eco-Cité », qui s'est traduite début 2014 par la signature de la convention de financement liant l'Etat, la caisse des dépôts, Lille métropole et les porteurs de projets, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

Accompagner les acteurs du territoire pour un passage effectif au développement durable

◆ La DREAL soutient les partenaires des territoires

La DREAL a renouvelé son implication forte auprès du Centre de ressource du développement durable (CERDD) pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son nouveau projet stratégique



2014-2020. Le CERDD, GIP Etat/Région a été reconduit par arrêté préfectoral du 12 décembre 2013 avec pour objectif majeur d'amplifier la mise en œuvre du développement durable. Autrement dit, il ne s'agit plus de sensibiliser les acteurs du territoire, mais bien de passer à l'acte ! La mise en place du « DDtour » et la formation de 93 « ambassadeurs du développement durable », illustrent cet engagement pour faciliter et accompagner l'opérationnalisation du développement durable.

La DREAL soutient financièrement les trois parcs naturels régionaux, le nouveau parc naturel marin des estuaires picard et de la côte d'Opale, ainsi que les agences d'urbanisme.

De plus, 3 nouveaux Agendas 21 ont obtenu la reconnaissance du ministère et un Agenda 21 la prolongation de sa reconnaissance obtenue en 2010.

♦ La DREAL accompagne les acteurs plus spécialisés

L'Observatoire Climat Nord - Pas de Calais, hébergé par le CERDD, est d'ores et déjà une référence.

Atmo Nord - Pas-de-Calais, agréée par l'Etat assure quant à elle la connaissance et produit des outils d'aide à la décision dans le domaine de l'air, y compris à l'échelle communale depuis 2013.

Une cellule technique littorale, rassemblant l'Etat, le Conseil régional et le Pôle métropolitain de la côte d'Opale, a été mise en place avec pour objectif une gestion pérenne des ouvrages de protection de l'ensemble du littoral régional au regard des risques de submersion marine et d'érosion côtière. Si le territoire des waterings héberge des fleurons de l'agriculture, de l'industrie, et près de 450 000 habitants, son système d'assèchement est remis en question par le changement climatique et les différentes mutations sociales et économiques. L'Etat y anime donc une démarche globale avec l'ensemble des acteurs locaux pour définir un véritable projet de territoire, afin de prendre en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme, mais également de faire évoluer la gouvernance et le financement du système.

L'accompagnement des commissions locales de l'eau chargées d'élaborer et mettre en œuvre les SAGE sera comme dans les années passées orienté dans le sens d'une convergence entre l'activité des commissions locales de l'eau (CLE) et les attendus de la directive cadre sur l'eau (DCE).

La DREAL finance et accompagne également les animateurs des sites Natura 2000.

Analyser et favoriser la prise en compte de l'environnement et de l'aménagement durable

♦ La DREAL, autorité environnementale en Nord - Pas-de-Calais

Les porteurs de projets d'aménagement ou d'infrastructures sont tenus de fournir une étude qui présente les impacts sur la faune, la flore, l'eau, les paysages, le patrimoine, la santé (qualité de l'air, bruit, déchets), la consommation de terres agricoles, les déplacements et les modes de transport, les émissions de gaz à effet de serre. En cas de nuisances avérées, ils doivent prévoir des mesures pour les éviter, les réduire voire les compenser si cela est possible. L'autorité environnementale est chargée de donner un avis détaillé sur l'exhaustivité et la qualité de l'étude d'impact, et sur la prise en compte de l'environnement dans la conception du projet.

En 2013, la DREAL, service instructeur des préfets, a rédigé plus de 110 avis (34 % sur des projets d'aménagement (ZAC, lotissements...), 56 % sur des installations industrielles, énergétiques ou agricoles, 5 % sur des infrastructures de transport ou en milieux aquatiques, 5 % sur des documents d'urbanisme), ainsi que 120 demandes d'examen préalable à un éventuel avis environnemental.

♦ D'autres avis

Des avis DREAL sont par ailleurs rendus sur des permis de construire d'éoliennes ou de centrales solaires, des travaux de transport de l'électricité, des projets d'installation d'antenne de radiotéléphonie, avec toujours l'idée d'encourager les projets dans le respect de la santé, de la biodiversité, des paysages et du patrimoine. La DREAL cherche également à s'assurer de la cohérence des schémas d'aménagement (SCoT, PLU intercommunaux) avec le SRCAE, le SDAGE, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le Plan de Protection de l'Air, les doctrines régionales, etc., ainsi que de la bonne prise en compte des enjeux de l'Etat dans les projets de recyclage urbain engagés par l'Etablissement public foncier régional. La DREAL a recours à l'ingénierie locale pour promouvoir et diffuser les politiques d'aménagement durable.

Priorités 2014

- Publier le tome 2 «Les pressions sur notre environnement» du profil environnemental
- Poursuivre la déclinaison territoriale des orientations « aménagement du territoire » du SRCAE (développement forestier, mixité fonctionnelle...), élaborer des fiches méthodologiques
- Elaborer le plan d'actions de la stratégie foncière avec les services de l'Etat, l'EPF et les établissements publics régionaux ; contribuer à la préfiguration d'un observatoire foncier en région
- Elaborer une grille d'analyse de la densité urbaine optimale pour répondre à l'enjeu de maîtrise de la consommation de l'espace en vue de l'instruction des projets et des documents d'urbanisme
- Affiner sur le territoire de l'Aire Métropolitaine de Lille, les axes de la politique Etat sur les questions d'aménagement (transport, environnement, urbanisation)
- Poursuivre le diagnostic des ouvrages du littoral régional, et l'identification des travaux urgents par la Cellule technique littorale
- Poursuivre la démarche visant à améliorer la gestion du risque inondation du territoire des waterings

Mieux utiliser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'Etat en relation avec la DREAL



Les politiques du MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) et du MLET (Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires) sont portées dans la région par cinq services pour un total de 2 900 femmes et hommes au service d'une stratégie commune.

Enjeux

Coordonner l'action des services de l'Etat en charge de l'environnement et de l'aménagement dans un contexte d'économies de moyens.

Former les commissaires enquêteurs en leur apportant expertise et compréhension du contexte réglementaire.

Améliorer les synergies de travail entre les services

La DREAL pilote et coordonne les politiques de l'Etat en matière d'écologie, de logement et d'aménagement du territoire, exercées par elle, les DDTM, la DIR, les établissements publics.

A cet égard la coopération entre la DREAL et les DDTM est la clé de voûte de l'efficacité collective des services.

La DREAL et les deux DDTM conjuguent leur action dans l'objectif de mobiliser les collectivités, les bailleurs HLM et les partenaires financiers (Caisse des Dépôts, Action Logement) afin d'accélérer dans l'année le rythme du financement des logements sociaux (passer à 20 % d'engagement à fin juin). Depuis plusieurs années, les actions du volet social des politiques du logement ont été menées en partenariat entre la DREAL, la DRJSCS et les DDCS, partenariat qui va s'étoffer eu égard à l'augmentation des missions sociales dans ce secteur.

La DREAL anime la politique de l'eau ainsi que la police de l'eau et de la nature auprès des DDTM, ONEMA et ONCFS. Chaque année, un cadrage annuel est élaboré et sa mise en œuvre évaluée et partagée avec les services. Suite à la réforme de la police de l'environnement par l'ordonnance du 23 novembre 2013, un cycle de formation a été élaboré pour tous les agents commissionnés avec la formalisation des pratiques et outils de la police administrative de la nature...

L'accent sur la séquence éviter - réduire - compenser lors de l'instruction des impacts de projets sur la biodiversité sera poursuivi au sein des missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) animé par les DDTM. En 2013, l'accent a été mis sur l'élaboration des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) dans chaque masse d'eau.

L'exercice de la police de la nature et des sites par la DREAL a été amplifiée. La DREAL veille à la bonne application des plans départementaux de contrôle, notamment pour l'application des dérogations « espèces protégées ». La DREAL a veillé au respect du plan de contrôle de la police des sites dans le Nord - Pas-de-Calais en lien avec les DDTM, l'ONEMA et l'ONCFS. Elle a inspecté en propre plus de 25 sites.

Par ailleurs, la DREAL élabore, accompagne et coordonne l'élaboration des plans de prévention des risques naturels.

Un chantier a été lancé pour davantage mettre en cohérence entre les services de la DREAL, des DDTM et de l'ARS, la rédaction des avis de l'autorité environnementale et des avis de l'Etat, et également d'éviter les doublons.

Les modalités de partage du travail entre la DREAL et l'Agence des aires marines protégées (AAMP) pour la mise en œuvre de Natura 2000 en mer, définies en 2013, seront formalisées par une convention AAMP-DREAL. La DREAL veillera également à la cohérence terre/mer et au maintien d'un partenariat avec les opérateurs historiques notamment pour les sites mixtes.

Une réunion annuelle avec les parquets permet d'améliorer les modalités de travail commun.

Faire vivre les protocoles existants

La DREAL a signé des protocoles de coopération avec :

- les DDPP sur l'inspection des élevages
- la DIRECCTE sur le contrôle des installations classées Seveso
- les douanes pour les mouvements de déchets et le contrôle de transports terrestres.

Ces protocoles sont l'occasion d'actions coordonnées visant tout à la fois à renforcer l'action de l'Etat, et aussi à simplifier la vie des entreprises afin d'éviter des contrôles à répétition.

Favoriser les mutualisations

Dans le cadre du schéma régional de mutualisation mis en œuvre par le préfet de région, la DREAL pilote le réseau des correspondants écoresponsabilité des services. L'objectif principal est de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques grâce à la diffusion de l'information (actualités réglementaires, nationales ou régionales,...) et la mutualisation des outils.

En 2013, les services de l'Etat ont été soumis à l'obligation de réalisation d'un bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES). Le réseau a organisé des réunions d'information et d'aide à la réalisation des BEGES et des plans d'actions et a fourni des outils. La DREAL a réalisé la synthèse des BEGES et de leurs plans d'action.

En 2013, la DREAL a mené les actions de réduction des postes suivants :

- Consommation de papier : mise en œuvre d'une politique d'impression avec suivi mensuel de chaque service, réduction des impressions couleurs, papier écoresponsable.
- Énergie : réalisation des audits énergétiques de ses bâtiments, gestion plus performante du chauffage, installation d'équipements plus économes en énergie, extinction automatique de l'éclairage la nuit, réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre (BEGES) accompagné d'un plan d'actions.
- Déchets : tri sélectif des déchets et leur valorisation : (papier mais aussi cartouches toner, bouteilles plastiques, canettes et déchets d'équipements électriques et électroniques).
- Déplacements : rationalisation du parc de véhicules,



formations à l'éco-conduite des agents, incitation au co-voiturage et aux modes de déplacement doux, déploiement de la visioconférence.

Dans le cadre de la responsabilité sociale de l'État employeur, des clauses d'insertion des populations fragilisées sont systématiquement incluses dans les marchés de la DREAL.

De même, elle pilote pour le compte du préfet de région, deux autres actions :

- la démarche qualité
- la mise en œuvre de la fonction juridique.

Décliner la politique sociale ministérielle en région et mettre en œuvre la politique sociale régionale

La politique sociale régionale est depuis plusieurs années co-construite en comité régional de coordination de l'action sociale (CRCAS), instance qui regroupe les présidents de comités locaux d'action sociale (CLAS), les représentants du personnel et les services en région. Cette dernière s'est réunie à 3 reprises en 2013, ce qui témoigne de son dynamisme. La dotation budgétaire obtenue en 2013 est en adéquation avec les besoins exprimés par l'ensemble des acteurs et a permis de financer l'ensemble des actions programmées en matière de restauration et d'actions collectives au profit des agents. De même, la politique menée en faveur des travailleurs handicapés (TH) est volontaire, que ce soit en matière de recrutement, par la mutualisation et la professionnalisation des procédures, par l'association des agents dans le cadre d'un groupe continu associant des TH ou par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation. Les objectifs 2014 sont dans la continuité des années précédentes, qualitativement comme quantitativement.

Renforcer la synergie interne pour améliorer la gestion de la commande publique et l'instruction des aides financières

Pour ce faire, la DREAL a fait le choix de centraliser la fonction de gestion au sein de la DGF sur l'ensemble des budget opérationnel de programme (BOP) dont le DREAL, ordonnateur secondaire par délégation du Préfet, assure déjà le processus budgétaire des budgets de fonctionnement et la gestion financière des dossiers d'investissement de l'État (CPER) et de l'Europe (PO). Cette centralisation est effectuée à l'exclusion des opérations d'investissement routier sous maîtrise d'ouvrage État, des subventions non soumises au décret de 1999 et des dossiers de financement de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) imputés sur le programme IST. Les régies de recette et d'amendes sont intégrées à cette division pour un montant global de 3,1 millions d'euros. Le bilan de la première année de cette action centralisée est plutôt positif avec le traitement de plus de 15 millions d'euros en AE, tant en marché qu'en subvention. Cette mutualisation a permis de professionnaliser la fonction financière en DREAL et d'optimiser davantage les coûts d'opérations dédiées au fonctionnement général de la structure.

Une procédure pour la commande publique a été mise en œuvre :

- Réalisation de la cartographie des achats de 2011 permettant le rattachement à des marchés régionaux et nationaux en vue de gains économiques (accord-cadre petits travaux immobiliers, nettoyage, carte achats).
- Généralisation de la pratique des négociations dans le cadre des marchés à procédures adaptées (formalisation d'une méthodologie et insertion dans les documents de consultation).
- Organisation de la gestion des achats par la centralisation des demandes d'achats courants.

Priorités 2014

- Consolider les processus de travail commun entre la DREAL et les DDTM en renforçant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Poursuivre le développement des mutualisations.
- Développer de nouvelles coopérations : convention avec l'agence des aires marines protégées (AAMP), protocole avec le Parquet, convention avec la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).
- Déployer la réforme de la police de l'environnement dans les services de l'Etat.
- Renforcer l'action de la DREAL dans les plans de contrôles des missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) notamment par la mise en place de plan d'actions opérationnelles territorialisées (PAOT).
- Déployer les PAOT par masse d'eau.
- Participer au bon déroulement de carrière des agents MEDDE/MLET, en renforçant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Atteindre le taux de 100 % de factures centralisées à la plateforme Chorus.
- Maintenir la réalisation des prestations de médecine de prévention pour les agents.

Assurer les conditions d'une action plus efficace et améliorer les compétences collectives

La DREAL est un service d'expertise de l'Etat attendu sur bien des domaines. Les compétences individuelles et collectives sont ainsi garantes d'une action plus efficace et plus durable. Les compétences collectives sont aussi garantes d'une approche globale intégrant développement économique, développement social, pivots de l'environnement.



Enjeux

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Cela implique de disposer des éléments d'expertise, d'avoir la capacité de les mobiliser à bon escient et les organiser pour apporter des réponses pertinentes. Dans ce cadre, la DREAL a l'ambition d'avoir un travail collectif efficace au service des territoires.

Maintenir les compétences des agents et assurer une montée en compétence sur de nouveaux sujets

L'amélioration continue en matière de sécurisation juridique des pratiques, de développement des compétences et de partage des bonnes pratiques s'est poursuivie dans le cadre de la démarche qualité pour les services de la DREAL mais également des DDTM avec en particulier l'élargissement à la police de la nature.

Le Pôle support intégré gestion administrative s'est lancé dans l'élaboration et la diffusion de veilles réglementaires en matière de marchés publics ainsi que de gestion administrative et paie.

Dématérialiser pour une meilleure efficacité

En 2013, la DREAL a mené une réflexion sur la dématérialisation des dossiers des entreprises de transport de la région, lesquels représentent 120 mètres linéaires d'archives papier. Pour ce faire, le service a fait l'acquisition d'un outil de gestion électronique de documents qui permet d'instruire les nouvelles demandes de manière entièrement dématérialisée. D'ores et déjà, les entreprises sont invitées à privilégier les communications et envois de pièces par courriel. En procédant de la sorte, les services de l'Etat gagnent en réactivité et les délais de traitement sont raccourcis. Il implique également une meilleure circulation de l'information, en faveur des pétitionnaires et des autres administrations. D'autres pistes de procédures dématérialisées sont envisagées.

Communiquer pour mieux comprendre

La communication interne favorise le développement d'une vision transversale et partagée des missions et de l'organisation de la DREAL.

L'édition bimestrielle de la lettre interne, l'animation d'intranet, l'organisation de séminaires thématiques, de cérémonie des vœux, l'accueil des nouveaux arrivants et la création de supports internes de communication sont des atouts nécessaires pour la mise en place d'un cadre de référence commun propice à la cohésion interne.

Informé sur l'activité de la DREAL, enrichir l'espace presse, concevoir de la documentation, organiser des conférences de presse, sont autant d'exemples qui caractérisent la communication externe de la DREAL.

Les avis de l'autorité environnementale sont déposés sur l'internet de la DREAL, ainsi que toutes les stratégies ou études produites, les atlas logement, les fiches de mise en œuvre du SRCAE, le bilan de la gestion des sols...

En 2013, la production et la diffusion de connaissances sur l'eau a pris la forme d'un nouveau portail web du bassin Artois - Picardie.

Disposer d'outils de suivi et de pilotage des activités et des politiques

Dans de nombreux domaines, la DREAL élabore des outils de suivi pour animer au mieux ses différentes politiques, évaluer et rendre compte. La DREAL soutient également les observatoires régionaux, le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) et veille à la production d'informations utiles au suivi et à l'amélioration des politiques publiques. La DREAL assure la production directe de certaines données : laboratoires d'analyses hydrobiologiques pour aider les services de la police de l'eau et mesures d'hydrométrie dans les cours d'eau pour la prévision des crues.

Enfin, la DREAL assure des évaluations régulières de politiques comme l'évaluation du SDAGE en 2013.

Favoriser une approche régionale partagée de la mise en œuvre des politiques publiques

Cette action se concrétise par la programmation et le suivi de 12 Collèges des Directeurs en 2013, permettant la synergie entre les services de la zone de gouvernance. Par ailleurs, l'organisation de dialogues de gestion annuels, permettant d'élaborer et de suivre les stratégies régionales des BOP, se fait dans le cadre de réseaux thématiques associant largement les services métier de chaque service de la zone de gouvernance.

Maintenir et développer la double certification iso 9001 et iso 14001 de la DREAL

La double certification ISO 9001 et ISO 14001 de la DREAL a été confortée par le Bureau Veritas lors de son audit de suivi de juillet 2013.

Notre système de management de la qualité a été renforcé cette année sur son processus «gestion financière» : il s'agit de mieux professionnaliser nos actes de dépenses publiques dans un souci de réduction des délais de paiement des fournisseurs et de régularité de ces actes.

L'écoute des bénéficiaires fait partie intégrante du système management de la qualité. L'objectif est d'identifier les attentes, de mesurer le niveau de satisfaction et de mettre en place des axes d'amélioration. A cette fin, une enquête de satisfaction de nos principaux bénéficiaires a été lancée à l'été 2013. Un des principaux enseignements a été la nécessité d'une meilleure visibilité sur notre organisation, nos missions et nos processus d'instruction.



Mettre en application la charte des DREAL et rendre compte

Consciente de cet état de fait, la DREAL s'est engagée dès janvier 2014 aux côtés du MEDDE, du MLET et de l'ensemble des DREAL de France à travers une «charte d'engagement des DREAL». Cet engagement porte sur l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, le renfort de l'écoute des usagers du service public, la recherche de simplification des procédures, pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le respect de la sécurité juridique et garantir la qualité environnementale requise dans le contexte européen.

Maintenir un taux de réussite élevé du contentieux administratif

En 2013, le pôle support intégré Juridique, service mutualisé qui travaille aussi pour les préfetures, les DDTM 59 et 62, la DIR Nord et la DDPP 62, a atteint un niveau inédit de réussite dans la défense des intérêts de l'Etat devant le tribunal administratif : 90 % de jugements favorables, contre 83 % en 2011 et 2012. Ce résultat favorise une action forte et crédible de l'Etat, solide juridiquement. La dense action de conseil menée par le service, qui répond aux questions juridiques de ses bénéficiaires en amont des décisions, porte ses fruits. A noter des affaires spécifiques, comme le blocus du port de Boulogne/Mer en janvier 2013 qui, à la demande de l'Etat, a donné lieu à des condamnations par le tribunal administratif pour contravention de grande voirie. Enfin, l'augmentation tendancielle du nombre de contentieux se poursuit (147 jugements contre 93 en 2012).

Expérimenter deux mesures de simplification

- Une sur les transports exceptionnels : simplification du dossier, de la procédure avec comme perspective une division du délai par 6 (de 2 mois à 10 jours).
- Un dossier unique pour les éoliennes et les méthaneurs : passer de 5 à 1 procédure unifiée.

Priorités 2014

- Enrichir le système de management de la qualité par l'extension du périmètre de certification ISO 9001 au pilotage des études et de la politique de la nature.
- Développer notre système qualité par une rationalisation et une meilleure transversalité de nos processus, pour plus d'efficacité et une meilleure lisibilité de nos missions.
- Mettre en œuvre la nouvelle «charte d'engagement des DREAL».
- Assurer une montée en compétence des agents sur de nouveaux sujets pour accompagner la transition écologique et énergétique, et mieux intégrer toutes les préoccupations dans les politiques et avis de la DREAL (par exemple, proposer un guide de prise en compte du paysage dans les avis).
- Améliorer la qualité des prestations en matière de gestion administrative et financière.
- Fiabiliser les dossiers de l'ensemble des agents issus de périmètre de gestion sur l'outil REHUCIT.
- Identifier des gains économiques d'achats de la DREAL.
- Mettre en œuvre la dématérialisation des dossiers de subventions.
- Apporter une meilleure lisibilité des restitutions Chorus relatives à chaque centre financier.
- Objectiver l'adéquation des moyens aux missions prioritaires de 5 activités particulières (risques naturels, eau biodiversité, connaissance, habitat et planification).

Chiffres clés

Focus



Prévention des risques

752

bulletins de prévision des crues
665 jaugeages

1247

visites d'inspection d'installations classées

Prévoir les situations de crues, 24h/24, 7j/7

Dans le Bassin Artois-Picardie, le dispositif de l'Etat pour la surveillance et la prévision des crues s'appuie sur une équipe locale de prévisionnistes (le Service de prévision des crues -SPC de la DREAL) et un service national (le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations - SCHAPI). La principale mission de ce réseau est de publier au moins 2 fois par jour et 7j/7 une carte et un bulletin de vigilance « crues » sur le site www.vigicrues.gouv.fr. Ce site est consultable par le grand public, qui peut aussi s'abonner au flux RSS en choisissant le ou les cours d'eau à suivre. Les bulletins sont également envoyés directement aux services de la protection civile : en fonction du niveau de vigilance (vert, jaune, orange ou rouge) qui permet de repérer le niveau de risque d'inondation dans les prochaines 24 heures, ces gestionnaires de crise mobilisent leurs moyens et alertent les populations.

L'année 2013 a été moins marquée par les crues que l'année 2012 qui avait connu 3 épisodes de crues de grande ampleur. Néanmoins, deux épisodes de vigilance orange ont mobilisé l'équipe de prévisionnistes en continu pendant plusieurs jours :

- le premier tout début janvier 2013 quand la Plaine de la Lys était encore en vigilance orange suite aux fortes pluies des semaines de Noël 2012 et du Nouvel An 2013 ;
- le second fin décembre 2013 lorsque les cours d'eau de l'Avesnois ont fortement réagi à deux épisodes pluvieux importants au cours de la semaine de Noël.

Au cours des mois janvier et de décembre 2013 ayant connu ces épisodes de vigilance orange, presque 75 000 visites de la page du SPC Artois Picardie ont été recensées sur le site Vigicrues.

La création d'un des plus importants bailleurs HLM de France

La DREAL, en lien avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais, a mobilisé tout le long de 2013 beaucoup d'énergie et d'innovation pour permettre au 1er janvier 2014 la transformation légale de la société Maisons et Cités SOGINORPA (qui gérait les anciens logements miniers) en un bailleur HLM, premier bailleur HLM régional avec plus de 62 000 logements répartis dans les deux départements. De nombreux textes et adaptations de règlements, jusqu'à un article de la loi ALUR, ont été nécessaires. Un protocole a été élaboré entre l'Etat et cet organisme, afin de préciser ses interventions et ses obligations d'assurer ses missions de grand bailleur social au plus près des besoins en logements des habitants du Bassin Minier, tout en protégeant les ayants-droit mineurs encore présents. Soginorpa prévoit en outre la construction de 1 000 logements neufs par an et la rénovation énergétique de 700 logements par an, ainsi que la prise en compte des rénovations spécifiques « patrimoine UNESCO ».

Prévenir les dommages et accidents lors de travaux à proximité des réseaux

Aujourd'hui, tous les bâtiments (habitations, commerce, industries) sont reliés à des réseaux pour satisfaire leurs besoins en énergie, en télécommunication, ou encore d'assainissement. Ces réseaux sont indispensables à la vie économique et sociale, et 40% d'entre eux ont un caractère sensible pour la sécurité ou l'économie. Un tiers des réseaux sont aériens et donc bien visibles, mais pour les autres, les repères ne permettent pas toujours d'appréhender leur positionnement exact sous terre. Les aménagements urbains nécessitent des travaux à proximité de ces réseaux, et risquent de les atteindre et d'occasionner des conséquences importantes et parfois dramatiques. Face à ces impacts, l'Etat a repris en 2011 la réglementation pour mieux définir les rôles des exploitants, des maîtres d'ouvrage et des intervenants. Un portail informatique a été mis en place pour fiabiliser et regrouper toutes les informations dont ont besoin les intervenants au sujet de présence de réseaux : c'est le « guichet unique ». Les intervenants ont ainsi par l'intermédiaire des déclarations de projet de travaux (DT) puis au retour des demandes d'intention de commencement de travaux (DICT), les informations sur les réseaux sensibles et les précautions données par les exploitants pour la réalisation de leurs chantiers. En 2013, la DREAL a poursuivi ses actions d'accompagnement et d'information auprès des différents acteurs.

Elle a contrôlé de façon inopinée 26 chantiers. Ces actions se poursuivront en 2014, en mettant l'accent sur les sanctions administratives dans les cas le justifiant (récidivistes, etc...).

La lutte contre l'étalement urbain et contre les émissions de gaz à effet de serre

Cette priorité majeure guide notamment les recommandations de l'Autorité environnementale sur les projets et les documents d'urbanisme, les actions de rénovation thermique de l'habitat, l'aide au développement des énergies renouvelables, la stratégie foncière pour la gestion économe des sols et la préservation des espaces agricoles et naturels.

Dans cette perspective, la DREAL a produit plusieurs outils opérationnels et méthodologiques pour aider les élus à mettre en œuvre localement les orientations du Schéma régional climat air énergie :

- diviser par trois l'augmentation annuelle de l'artificialisation des sols (notamment via les SCOT), avec un maximum de 500 ha/an au lieu de 1500 ha
- densifier l'habitat autour des gares
- développer la nature en ville pour éviter les effets îlots de chaleur
- promouvoir les réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération

D'autres fiches sont en cours de rédaction : augmenter la forestation et préserver les prairies, promouvoir la mixité fonctionnelle, développer le recours aux écomatériaux dans la construction, etc.

Énergie, climat logement, urbanisme

6600

logements sociaux financés,
+ de 7 000 logements privés ou sociaux ont été aidés pour être réhabilités, notamment énergétiquement (hors travaux ayant bénéficié de crédits d'impôt)
3 structures d'hébergement temporaire rénovées
10 % d'augmentation de la puissance éolienne en service et
6 % de la puissance photovoltaïque

Qualité de la vie et des milieux

270

ouvrages à aménager d'ici à 2018 sur les rivières d'Artois-Picardie pour la continuité écologique

54 analyses d'invertébrés aquatiques et des diatomées réalisées dans les rivières

6 zones de protection

5 plans d'action définis autour de captages Grenelle

Le plan de protection de l'atmosphère

La lutte contre la pollution de l'air est une priorité en raison de ses conséquences sur la santé humaine. En région Nord - Pas-de-Calais, les teneurs en poussières sont au-delà des seuils admissibles. Ces poussières microscopiques ont des origines multiples : moteurs diesels, chauffage, industrie, agriculture... Cette situation conduit à prendre des mesures dans le cadre d'un Plan de protection de l'atmosphère (PPA) couvrant désormais l'ensemble du territoire régional. Élaboré dès mars 2012, l'efficacité de ce plan repose

sur l'implication de tous les acteurs concernés : particuliers, État et collectivités territoriales, acteurs économiques. Des groupes de travail ont défini des mesures, la concertation a été organisée à Dunkerque, Arras, Valenciennes et Lille. ATMO Nord - Pas-de-Calais a procédé à l'évaluation des actions proposées selon une méthodologie nationale inédite dans la région.

Le plan combine des mesures réglementaires.

À l'issue de la consultation publique, il a été approuvé par les préfets le 27 mars 2014. www.ppa-npdc.fr

L'expérimentation de simplification des procédures de transports exceptionnels

Le transport exceptionnel concerne les convois dont la masse ou la dimension dépassent les limites du Code de la route. De nombreuses industries et collectivités de la région ont besoin de ces transports, pour équiper les usines ou mener des chantiers de travaux publics notamment. Les demandes sont instruites par la DREAL. Il convient ensuite de consulter l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures routières concernés. La procédure actuelle engendre des délais impor-

tants et parfois incompatibles avec les besoins du monde économique. Les propositions de simplification consistent principalement à remplacer la procédure d'autorisation par une déclaration pour les plus petits convois, à créer des réseaux routiers prédéterminés pour une majorité de convois et à simplifier les formulaires de demande.

L'expérimentation est porteuse d'enjeu dans plusieurs domaines essentiels. La réflexion sur la déserte des sites industriels et la meilleure connaissance du réseau routier participent de l'aménagement du territoire. La réduction des délais améliorera la compétitivité des entreprises.

Le péage poids lourds

Le Gouvernement a pris la décision, mardi 29 octobre 2013, de suspendre la mise en œuvre de l'écotaxe poids lourds pour donner le temps nécessaire à un dialogue au niveau national et régional.

Après la remise des rapports des deux commissions parlementaires, le Gouvernement a proposé au Parlement un nouveau dispositif dénommé «péage poids lourds» inspiré du dispositif actuel, sur un réseau restreint de transit.

Sécurité défense

Préparer le territoire à affronter les crises

La DREAL participe à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) en passant des marchés par anticipation pour la lutte contre les pollutions marines. Ces marchés engagés sous la forme juridique des accords-cadres permettent en cas de pollution majeure de mobiliser rapidement des entreprises sélectionnées dans le respect des exigences du code des marchés publics pour assurer le nettoyage des plages, rochers et installations portuaires ainsi que la gestion des déchets et matériaux pollués. Passés pour une durée de deux ans renouvelable, ils couvrent le littoral des deux régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie qui constituent la zone de Défense Nord et confortent la réactivité du territoire face à ces événements.

Anticiper les événements

La DREAL contribue par son service de prévision des crues à la production de la vigilance inondation sur les principaux cours d'eau de la région. Cette information diffusée à l'ensemble des autorités en charge de la sécurité civile constitue le premier maillon de déclenchement des cellules opérationnelles de gestion des crises. Sur le littoral Nord - Pas-de-Calais, l'année 2013 a été marquée par la première alerte pour risque de vagues submersives lors de la tempête Xaver le 5 décembre 2013. La diffusion par Météo-France d'un avis de vigilance orange a permis à la DREAL de mobiliser et mettre à disposition des centres opérationnels départementaux la connaissance dont elle dispose sur les vulnérabilités des ouvrages de défense du littoral et les conséquences prévisibles d'un scénario de défaillance modélisé.

Prendre en compte de nouvelles urgences

La récurrence des phénomènes de pollution de l'air de grande ampleur et leurs conséquences sanitaires pour les populations ont nécessité, en prolongement des plans de protection de l'atmosphère, la mise en place, au niveau national, d'un dispositif d'urgence pour les principaux polluants concernés (particules fines, ozone et oxydes d'azote principalement). La DREAL organise, en lien avec les autorités préfectorales et les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, le cadre opérationnel et l'assise juridique nécessaire au déclenchement, en cas de dépassement des seuils d'information et d'alerte, des mesures d'urgences destinées à réduire ces émissions de polluants qu'elles soient d'origine routière, résidentielle, agricole ou industrielle.

Transports Véhicules

6500

véhicules de transports contrôlés sur route

55 opérations de transports exceptionnels

210 entreprises et 85000 jours contrôlés

Déplacements

L'État a engagé :

1 899 120€

opérations ferroviaires du CPER 2007-2013

3 740 000€

opérations fluviales du CPER 2007-2013 :

82%

taux d'avancement financier du CPER

262 femmes 235 hommes au service des citoyens et du développement pérenne des territoires



Repères

La DREAL est caractérisée par la diversité des profils et des cultures de ses agents.

Cette richesse et cette complémentarité favorisent l'approche transversale des projets. Elle réunit 186 agents de catégories A, 171 agents de catégorie B et 140 agents de catégorie C.

En 2013, la moyenne de jours de formation par agent est de 4,09.

11 réunions de concertation interne concernant notamment l'organisation, l'hygiène et la sécurité se sont déroulées dans le cadre du dialogue social.

Engagée dans une démarche de progrès.

Créée en 2009 dans le cadre de la réforme de l'administration, la DREAL rassemble 500 personnes.

Sa mission est la mise en œuvre des politiques du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), et du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et (MLET), en synergie avec les acteurs locaux.

Son périmètre couvre les risques (naturels, technologiques...), la préservation de la biodiversité des ressources, l'eau, l'énergie, le logement, l'aménagement, les transports, la mobilité, les déplacements.

Dans une approche transversale, la DREAL mobilise compétences et savoir faire au service de la transition énergétique.

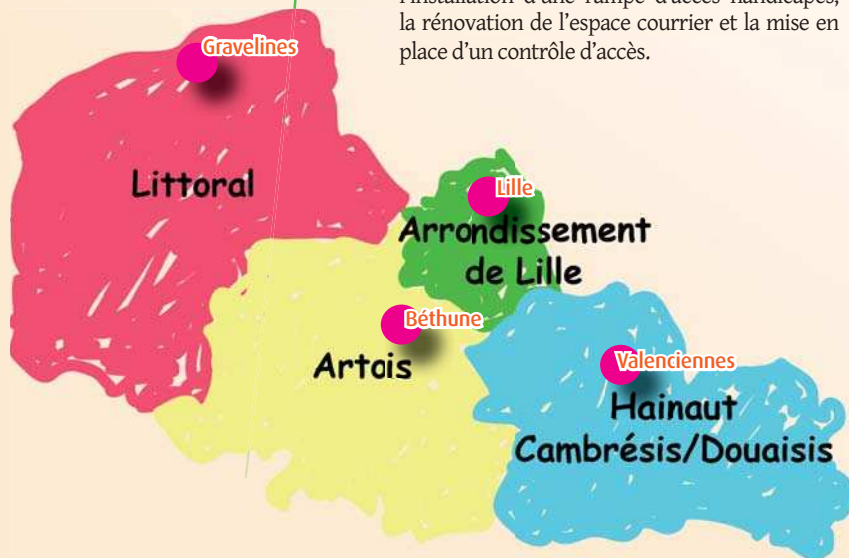
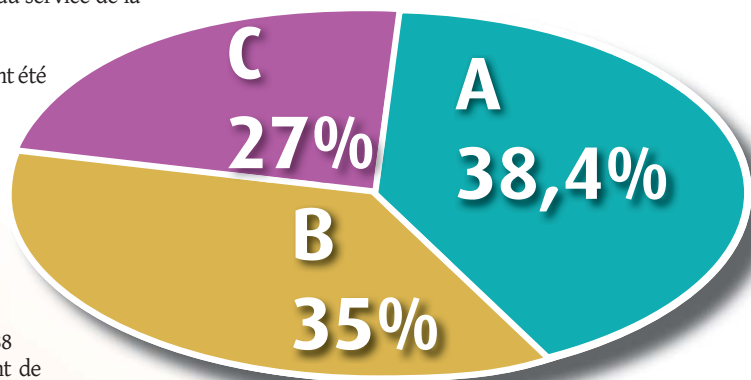
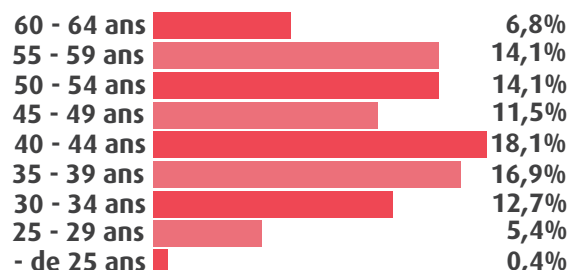
130 mouvements de personnel ont été gérés :

50 arrivées pour 63 départs dont 15 départs à la retraite et 17 mutations internes.

Le budget de fonctionnement en 2013 est stable par rapport à 2012, au titre des crédits européens FEDER, 164 paiements ont été acquittés pour un montant de plus de 88 millions d'euros soit un montant de FEDER justifié auprès de la commission de 35,5 millions d'euros pour 2013 sur 120 millions d'euros de FEDER attendus pour l'ensemble des services œuvrant avec le FEDER en Nord - Pas-de-Calais.

La rénovation du site Tournai a été poursuivie par la réhabilitation en régie de 27 bureaux, de l'installation d'une rampe d'accès handicapés, la rénovation de l'espace courrier et la mise en place d'un contrôle d'accès.

effectifs par âge



La DREAL, proche des territoires

Dans les quatre unités territoriales, 128 agents contrôlent les installations classées pour la protection de l'environnement. Ces unités territoriales ont une mission d'inspection du travail dans les carrières.

Elles veillent à la sécurité des véhicules et contrôlent les transports terrestres, sur route et en entreprise.

Elles contribuent aux instances de concertation sur l'environnement et les risques industriels.



Directeur
Michel Pascal

Directeurs adjoints
Isabelle Derville
Philippe Joscht
Julien Labit

Affaires transfrontalières
Elisabeth Bodier

Risques

Alexandre Dozières

- risques accidentels
- risques sanitaires et pilotage de l'inspection
- risques naturels, hydrauliques, miniers

Milieux et ressources naturelles

Olivier Prévost (pi)

- politique de l'eau
- délégation de bassin Artois-Picardie
- nature et paysages
- ressources et pressions

Energie, climat, logement, aménagement des territoires

Alain Mazoyer

- énergie, climat
- aménagement des territoires, coordination de l'évaluation environnementale
- logement, habitat
- économie et qualité de la construction

Connaissance

Chantal Adjriou

- administration de données et outils de diffusion
- systèmes d'informations géographiques
- stratégie des études et statistiques
- promotion du développement durable

Transports et véhicules

Daniel Helleboid (pi)

- sécurité et réglementation des véhicules
- contrôle des transports terrestres
- gestion des transports terrestres

Déplacements, intermodalité, infrastructures

Michel Leblanc

- déplacements, intermodalité
- maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- finances et commande publique

Unités territoriales

Artois
Frédéric Modrzejewski
 Littoral
David Lefranc
 Arrondissement de Lille
Guy Sarels
 Hainaut - Cambrésis/Douaisis
Daniel Helleboid

Communication

Christine Diéval

Qualité contrôle de gestion

Isabelle Liberkowski

Sécurité Défense Intelligence économique

Julien Labit

Secrétariat Général

Francis Boulanger

- mission écoresponsabilité
- ressources humaines
- gestion financière
- logistique

Conseillère de prévention

Martine Vanoc

Mission stratégique et pilotage régional

Arnaud Winocq

- ressources humaines GPEEC
- moyens financiers
- service social régional

Pôle support intégré CPCM et marchés, médecine de prévention

Loïc Vanderplancke

- centre de prestations comptables mutualisé
- achats et marchés
- gestion administrative et paie
- médecine de prévention

Pôle support intégré juridique

Sylvain Gathoye

- affaires générales
- travaux et contrats publics
- contentieux pénal urbanisme et ICPE
- contentieux administratif urbanisme et environnement industriel

Pôle support intégré documentation (DREAL, CEREMA)

Valérie Moine
Camille Bardoux

Pôle support intégré formation (CVRH)

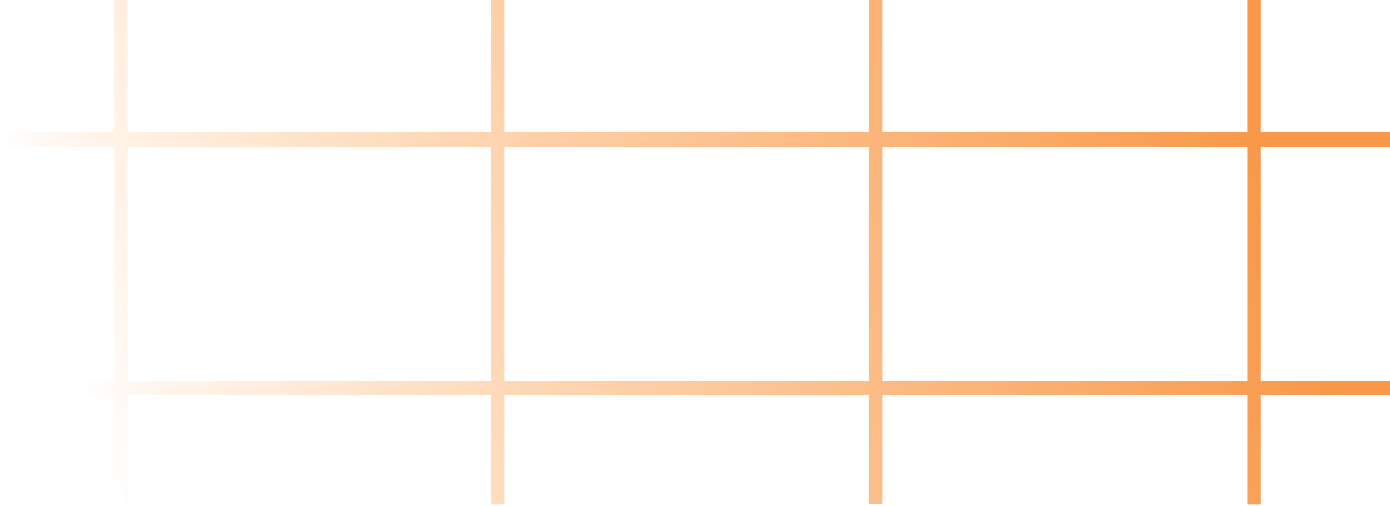
Philippe Bélangère

Directeur de publication : Michel Pascal
Rédacteur en chef : Francis Boulanger
Conception - réalisation : Michel Petit
Comité de rédaction : Chantal Adjriou, Romain Bordier, Isabelle Derville, Alexandre Dozières, Sylvain Gathoye, Daniel Helleboid, Julien Labit, Michel Leblanc, Alain Mazoyer, Olivier Prévost, Jean-Philippe Sallaberry, David Torrin, Loïc Vanderplancke, Arnaud Winocq
Impression : Imprimerie, Impression Directe - Roubaix
Papier recyclé et encres végétales
Juin 2014

Crédits photographiques

Couverture : DREAL NPdC

- p. 3 : DREAL NPdC/communication
p. 4-5 : Laurent Mignaux/MEDDE-MLET (phoques veaux marins, champs, captage d'eau potable) ; DREAL NPdC/CNoël (Orchis purpurea)
p. 6-7 : DREAL NPdC/communication (forêt, écoquartier de Dunkerque, éolienne, bord de mer)
p. 8-9 : DREAL NPdC/SPC (La Clarence en crue à Pernes en Artois) ; DREAL NPdC/SRisques (canalisations) ; DREAL NPdC/communication (industrie, moto, érosion littorale)
p. 10-11 : DREAL NPdC/SIG (cartographie) ; DREAL NPdC (industrie, logement, côte d'Opale, centrale photovoltaïque de Merville)
p. 12-13 : DREAL NPdC/communication (vélos, route) ; Max Lerouge (gare de Don) ; Laurent Mignaux/MEDDE-MLET (échangeur)
p. 14-15 : DREAL NPdC/communication
p. 16-17 : DREAL NPdC/communication (vélos, camion, écoquartier de Dunkerque, côte d'Opale) ; DREAL NPdC/CNoël (Orchis Purpurea) ; Laurent Mignaux/MEDDE-MLET (rivière eutrophisée, foule)
p. 18 : DREAL NPdC/SRisques (canalisations) ; DREAL NPdC/SPC (crue) ; DREAL NPdC/ECLAT (logement) ; DREAL NPdC/communication (vélos, forêt)
p. 20-21 : DREAL NPdC/communication





Engagement pour un service public de qualité :
la DREAL est certifiée ISO 9001

Pour un service public le mieux adapté à vos besoins,
la DREAL recherche en permanence l'amélioration
dans l'accomplissement de ses missions.
Elle réalise tous les deux ans une enquête
de satisfaction de ses usagers.

Engagement pour un service public exemplaire au
regard du développement durable :
la DREAL est certifiée ISO 14001

L'objectif du développement durable est intégré
dans le fonctionnement courant,
pour diminuer les impacts environnementaux.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
et unité territoriale de Lille**

44, rue de Tournai - CS 40259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48
Fax. 03 20 13 48 78

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Unités territoriales

Artois

Centre Jean Monnet
avenue de Paris
62400 Béthune
Tél : 03 21 63 69 00
Fax : 03 21 01 57 26

Antenne Transports Arras
100 avenue Winston Churchill
62000 Arras
Tél : 03 21 50 30 08
Fax : 03 21 50 30 09

Hainaut

Cambrésis - Douaisis

Zone d'activités de l'aérodrome
BP 40137
59303 Valenciennes cedex
Tél : 03 27 21 05 15
Fax : 03 27 21 00 54

Littoral

rue du Pont de Pierre
BP 199
59820 Gravelines
Tél : 03 28 23 81 50
Fax : 03 28 65 59 45

Antenne Transports de Calais
22 rue Henri de Baillon
62100 Calais
Tél : 03 21 19 70 00
Fax : 03 21 19 75 74